



**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE HARRICANA  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**PROCÈS-VERBAL DU 21 JUIN 2021  
De la session ordinaire tenue par TEAMS**

**PRÉSENCES**

Les membres du conseil d'administration :

M<sup>mes</sup> Amélie Boutin  
Sylvette Caron  
Diane De Serres  
Isabelle Godbout, vice-présidente  
Marie-Claude Auger  
Martine Dionne  
Raphaëlle Audet  
Ruth Mirabelle Essangui

MM. Alain Albert  
Éric Bourque  
Jacquelin Roy  
Marco Labrecque  
Stéphane Saulter, président  
Alain Therrien

Les directions de services :

M<sup>mes</sup> Marie-Hélène Grondin directrice du Service de l'enseignement  
Johanne Godbout, secrétaire générale

MM. Francis Audet, directeur du Service des ressources matérielles  
Pascal Germain, directeur du Service des ressources financières  
Yannick Roy, directeur général

**1. Ouverture de la séance**

Le quorum est atteint. Cette assemblée est présidée par monsieur Stéphane Saulter. La réunion se tient par TEAMS. De plus, comme prévu à l'article 169 alinéa 2 de la Loi sur l'instruction publique, le président et le directeur général sont physiquement présents au lieu fixé pour cette séance.

Il est 19 h.



## **2. Présentation de l'ordre du jour**

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 6 avril 2021
  - 3.1. Suivi calendrier 2021-2022
  - 3.2. Démission représentante des personnes 18 et 35 ans
4. Intervention de l'assemblée
5. Rapport du directeur général
  - 5.1. Adoption de la Politique portant sur la qualité de l'air
  - 5.2. Gestion du risque (rapport du RARC 2019-2020 et plan annuel de 2021-2022)
6. Rapport des services
  - 6.1. Enseignement
    - 6.1.1. Organisation scolaire 2021-2022
    - 6.1.2. Demande de dérogation
    - 6.1.3. Calendrier scolaire 2021-2022 - Amendement
  - 6.2. Ressources financières
    - 6.2.1. Adoption du budget 2021-2022
  - 6.3. Ressources humaines
  - 6.4. Ressources informatiques
  - 6.5. Ressources matérielles
    - 6.5.1. Adoption du budget d'investissement 2021-2022 (reporté)
  - 6.6. Secrétariat général
    - 6.6.1. Adoption du plan triennal de répartition des immeubles, des actes d'établissements et de la liste des écoles et des centres
    - 6.6.2. Adoption du Règlement de fonctionnement du conseil d'administration
7. Rapport des comités
  - 7.1 Gouvernance et éthique
  - 7.2 Ressources humaines
  - 7.3 Transport
  - 7.4 Vérification
8. Affaires diverses
  - 8.1. Lettre de félicitations
9. Date des prochaines rencontres
10. Levée de l'assemblée

CA-7565-21

### **2. — ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Sylvette Caron,  
QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté avec l'ajout du point 8.1 Lettre de félicitations ;  
QUE la présidence d'assemblée soit et elle est autorisée à modifier l'ordre de présentation des dossiers.

ADOPTÉE



CA-7566-21

3. — ADOPTION DU  
PROCÈS-VERBAL DU  
6 AVRIL 2021

### 3. Adoption du procès-verbal du 6 avril 2021

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Marie-Claude Auger,  
QUE le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

#### 3.1. Suivi calendrier 2021-2022

La secrétaire générale présente les modifications apportées au calendrier tel que discuté à la séance du 6 avril dernier. La séance d'août se tiendra le deuxième lundi du mois en préparation de la tenue des séances d'affectation tandis que celle du mois de février, une semaine avant si le quatrième lundi du mois coïncide avec la semaine de relâche.

#### 3.2. Démission de la représentante des personnes 18 et 35 ans

En vertu de l'article 175.8 de la Loi sur l'instruction publique, la secrétaire générale informe les administratrices et administrateurs que madame Emmanuelle Hudon a démissionné par écrit de son poste de représentante des personnes âgées 18 – 35 ans.

L'article, 175.10.1. de cette même loi prévoit qu'une vacance à un poste de représentant de la communauté au conseil d'administration d'un centre de services scolaire est comblée par la désignation par l'ensemble des membres du conseil d'administration du centre de services scolaire d'une personne possédant les qualités requises et répondant aux conditions exigées pour occuper ce poste, pour la durée non écoulée du mandat.

Considérant la période estivale de vacances et la rentrée scolaire, la secrétaire générale lancera un appel de candidature pour ce poste à mi-septembre. Le comité de gouvernance et d'éthique veillera à assurer le suivi de ces candidatures et effectuera une recommandation de désignation à la séance du conseil prévue le 25 octobre.

### 4. Intervention de l'assemblée

Aucune intervention de l'assemblée.

### 5. Rapport du directeur général

Le directeur général dépose son rapport d'activités de la période du 7 avril au 21 juin 2021.

#### RENCONTRES ET COMITÉS

- Coordination (11)
- Comité consultation de gestion et comité de répartition des ressources (11)
- Comité TIC (1)
- Comité qualité de l'air (2)
- Rencontres président-directeur général (7)
- Table pédago-direction (2)

#### ENVIRONNEMENT INTERNE

- Comité de parents CSS Harricana (2)
- Communauté professionnelle des directions d'établissement(CoP) – coordination (5)
- Communauté professionnelle des directions (CoP) – rencontre (2)
- Rencontre Ville/CSS Harricana (1)
- Rencontre CISSAT/CSS Harricana – vaccination (4)

#### ENVIRONNEMENT EXTERNE

- CEFAR (1)
- Comité de gestion CIRSHV (1)
- CRDG (2)
- Espace 0-35 (1)
- FCSSQ - planification nationale – ressources éducatives numériques (1); planification stratégique (1)



- Formation de la direction générale : ADGSQ (1) et FCSSQ (1)
- GRICS - AGA (1)
- Lancement virtuel du Gala Les Élités 2021
- Rencontres ADGSQ : conseil d'administration (3) et AGA
- Rencontres de la FCSSQ : bureau de direction (3); comité budget (2); conseil général (2) et AGA
- Rencontres ministérielles : mesures sanitaires (8); vaccination (1); ventilation (1); rentrée 2021 (1)
- Réseau du sport étudiant du Québec : conseil d'administration (1)
- Table interordres en éducation de l'Abitibi-Témiscamingue et Action Réussite (8)

#### ENTREVUES ET MÉDIAS

- Entrevue sur la réussite scolaire avec David Chabot, animateur des matins en Or à Radio-Canada (04-05-2021)
- Entrevue sur les enjeux et les défis de la relève des directions d'école importante réorganisation administrative des directions d'établissements à l'Harricana avec Martin Guindon, journaliste à Radio-Canada (13-05-2021)
- Participation à la conférence de presse hebdomadaire du CISSSAT relative à la planification vaccination en milieu scolaire (27-05-2021)
- Participation à la conférence de presse hebdomadaire du CISSSAT relative au bilan de la vaccination en milieu scolaire (10-06-2021)

#### REDDITION DE COMPTE

Le directeur général présente sa reddition de compte pour la période du 7 avril au 21 juin 2021.

CA-7567-21

#### 5.1. – POLITIQUE PORTANT SUR LA QUALITÉ DE L'AIR

##### 5.1. Adoption de la Politique portant sur la qualité de l'air

CONSIDÉRANT l'obligation de mettre en place une approche systématique de la gestion de la qualité de l'air intérieur de ses établissements ;

CONSIDÉRANT l'engagement du Centre de services scolaire Harricana à appliquer le cadre réglementaire existant relativement à la qualité de l'air intérieur ;

CONSIDÉRANT la volonté du Centre de services scolaire Harricana de mettre en place une politique en matière de gestion de la qualité de l'air ;

CONSIDÉRANT la fin du processus de consultation,

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Diane De Serres,

QUE que ce conseil adopte la Politique relative à la qualité de l'air intérieur des établissements tel que déposée.

ADOPTÉE

##### 5.2. Gestion du risque (rapport du RARC 2019-2020 et plan annuel de 2021-2022)

Le président Stéphane Saulter donne la parole à Monsieur Yvan Desrochers, à titre du responsable des applications des règles contractuelles, pour la présentation du rapport de gestion du risque 2019-2020 ainsi que du plan d'action 2021-2022.

D'abord, monsieur Desrochers souligne que les organismes publics doivent produire annuellement un rapport de surveillance et de revue de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle.

Les 45 risques identifiés par l'UPAC ont été évalués et parmi ceux-ci, 3 risques ont fait l'objet, pour 2019-2020, d'une attention particulière en lien avec notre organisation. Il s'agit du Risque de perte d'expertise, de celui que l'évaluation des besoins soit incomplète ou erronée et du Risque d'appel d'offres dirigé. En raison des mesures mises

en place et de la formation du personnel, le premier risque est maintenant considéré comme faible.

Deux risques (Risque que l'évaluation des besoins soit incomplète ou erronée et Risque d'appel d'offres dirigé) demeurent à travailler et font parties du plan annuel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion de 2021-2022. Le nouvel élément ajouté au plan est le Risque de mauvaise compréhension et interprétation de la loi et des règlements ou modalités contractuelles.

Concernant ce plan, monsieur Desrochers mentionne que les membres du comité gestion des risques du CSS Harricana ont analysé, identifié et évalué les 45 risques associés aux 10 familles proposées par l'UPAC. Il présente sommairement le portrait 2019-2020 du CSS Harricana en lien avec l'attribution de contrats. Il indique que ces quelques statistiques concernent l'attribution de contrats de plus de 10 000 \$ pour l'année 2019-2020 soit : 9 920 515 de contrats publiés dans le SEAO (10 000 \$ et +) lesquels ont été attribués ainsi : 8 792 133 \$ par appels d'offres publics (89 %), 397 142 \$ par des appels d'offres sur invitation (4 %) et 731 239 \$ attribué de gré à gré (7 %). Dans les faits, les responsables de la gestion contractuelle ont donc attribué 93 % des contrats par des appels d'offres sur invitation ou par des appels d'offres publics. Seulement 7 % des contrats ont été attribués de gré à gré. Il poursuit sa présentation avec la grille d'analyse et montre que les risques identifiés sont associés aux appels d'offres. Finalement, il conclut avec le plan comprenant les mesures d'atténuation proposées pour diminuer les risques identifiés.

En conclusion, le RARC mentionne que le CSS Harricana a la chance d'avoir une équipe expérimentée, qualifiée et très compétente à ces postes clés. Ainsi, les gens en place sont en mesure de développer des mesures d'atténuation pour prévenir les possibles risques en matière de corruption et de collusion.

## **6. Rapport des services**

### **6.1 Enseignement**

#### **6.1.1 Bilan de la scolarisation à la maison 2020-2021**

La directrice du Service de l'enseignement mentionne que cette année, 47 élèves ont été scolarisés à la maison en 2020-2021 comparativement 6 élèves dans les dernières années. Elle souligne que le processus a permis d'identifier 2 élèves à l'école à la maison avec des dossiers non conforme.

Plus précisément sur les 47 élèves, 8 élèves étaient en poursuite de leur parcours à la maison, 39 sont donc de nouvelles demandes. En ce qui concerne les motifs des parents pour scolariser leurs enfants à la maison, les dossiers indiquent que la pandémie est le motif dans 21 dossiers.

Pour la prochaine année scolaire, la directrice indique qu'un courriel a été transmis aux parents pour connaître leurs intentions de poursuite de la scolarisation à la maison. Actuellement, le portrait indique un retour à la normale pour l'an prochain.

#### **6.1.2 Demande de dérogation**

En vertu de l'article 241,1 de la Loi sur l'instruction publique et en conformité avec la délégation de pouvoir, la directrice du Service de l'enseignement informe le conseil d'administration de l'autorisation d'une d'entrée précoce à maternelle 5 ans en 2021-2022 de l'élève DE-202106-051-29.

#### **6.1.3 Calendrier scolaire 2021-2022 – Amendement**

CONSIDÉRANT la résolution CA-7546-20 ;

CONSIDÉRANT les modifications au Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire pour l'année 2021-2022 ;

CONSIDÉRANT la tenue des consultations officielles ;

CONSIDÉRANT l'accord favorable du Syndicat de l'enseignement de l'Ungava et de l'Abitibi-Témiscamingue (SEUAT), district Harricana ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Alain Albert,



QUE le conseil d'administration adopte le calendrier scolaire 2021-2022 amendé du « secteur Jeunes » en formation générale, préscolaire, primaire et secondaire ;

QUE la directrice du Service de l'enseignement et des services éducatifs complémentaires soit et est autorisée à signer une entente avec le syndicat de l'enseignement de l'Ungava de l'Abitibi-Témiscamingue (SEUAT), afin d'officialiser le calendrier scolaire 2021-2022 secteur des jeunes.

ADOPTÉE

## **6.2 Ressources financières**

### **6.2.1 Adoption du budget 2021-2022**

La présentation du budget est reportée à l'ajournement de cette séance prévue le 7 juillet 2021 à 19 h.

## **6.3 Ressources humaines**

Aucun sujet abordé.

## **6.4 Ressources informatiques**

Aucun sujet abordé.

## **6.5 Ressources matérielles**

### **6.5.1 Adoption du budget d'investissement 2021-2022**

CONSIDÉRANT la présentation du budget d'investissement par le directeur du Service des ressources matérielles et administratives;

CONSIDÉRANT les projets retenus dans le cadre des différentes mesures d'investissement 2021-2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ces projets nécessite d'aller en appels d'offres ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Alain Therrien,

QUE le conseil d'administration approuve la liste des projets d'investissement 2021-2022 et autorise le directeur du Service des ressources matérielles et administratives à procéder aux appels d'offres nécessaires, afin de réaliser les travaux prévus à ce budget d'investissement 2021-2022.

ADOPTÉE

## **6.6 Secrétariat général**

### **6.6.1 Adoption du plan triennal de répartition des immeubles, des actes d'établissements et de la liste des écoles et des centres**

CONSIDÉRANT l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique ;

CONSIDÉRANT le plan triennal de répartition et de destination des immeubles, la liste des écoles et des centres ainsi que les actes d'établissements présentés à cette séance ;

CONSIDÉRANT les consultations tenues auprès des différentes instances prévues à la Loi ;

CONSIDÉRANT les explications fournies ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Marie-Claude Auger,

QUE ce conseil adopte le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2022 à 2023-2024, la liste des écoles et des centres 2021-2022 et les actes d'établissements 2021-2022.

ADOPTÉE

CA-7569-21

**6.5.1. – BUDGET  
D'INVESTISSEMENT 2021-  
2022**

CA-7570-21

**6.6.1 – PLAN TRIENNAL DE  
RÉPARTITION DES IMMEUBLES,  
DES ACTES D'ÉTABLISSEMENTS  
ET DE LA LISTE DES ÉCOLES ET  
DES CENTRES**



CA-7571-21

**6.6.2 – RÈGLEMENT DE  
FONCTIONNEMENT DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**6.6.2 Adoption du Règlement de fonctionnement du conseil d'administration**

CONSIDÉRANT l'article 162 de la Loi sur l'instruction publique stipulant que le conseil d'administration du Centre de services scolaire doit, par règlement, fixer ses règles de fonctionnement.

CONSIDÉRANT la résolution CA-7563-21 ;

CONSIDÉRANT la parution d'un avis public du 17 mai 2021 relative à l'adoption le 21 juin 2021 du Règlement de fonctionnement du conseil d'administration et des autres modalités de transmission se conformant à l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Éric Bourque

QUE ce conseil adopte le Règlement de fonctionnement du conseil d'administration.

ADOPTÉE

**7. Rapport des comités**

**7.1. Gouvernance et éthique**

La présidente du comité, madame Isabelle Godbout, résume les points abordés lors de la dernière rencontre du comité s'étant tenue le 26 mai dernier.

Elle souligne d'abord que comme mentionné, la démission de la représentante des personnes de 18 et 35 ans.

En lien avec le mandat du comité de gouvernance et d'éthique d'assister le conseil d'administration dans l'application des normes d'éthique et de déontologie, la présidente mentionne qu'une analyse relative à l'application de l'article 328 de la Loi modifiant principalement la LIP sera réalisé à l'automne, dans l'attente que le Règlement soit officialisé par sa publication. Les membres du comité effectueront une recommandation au conseil d'administration concernant son application.

En ce qui concerne le suivi du CA, la présidente note que la situation a évolué depuis cette rencontre. L'ÉNAP a transmis les rapports de progression des administratrices et des administrateurs lequel indique que la majorité d'entre eux ont complété la formation. De plus, relativement au questionnaire d'évaluation situationnelle multiple, bien que l'exercice soit proposé individuellement aux administrateurs, ces mises en situations pourront être réalisées en groupe lors d'un CA d'août ou d'octobre pour le partage d'une vision commune.

En ce qui concerne le suivi des formations obligatoires des CE des membres des conseils d'établissement par le ministère de l'Éducation, la présidente dévoile les résultats du sondage sur la participation.

Sur une possibilité de 157 personnes siégeant sur l'un des conseils d'établissements de l'Harricana, 112 ont répondu au sondage portant sur leur participation, soit un taux de participation de 71 %.

Le taux de participation à la formation des répondants s'élève à 92 % (104 répondants sur 112). C'est un excellent taux.

La plus grande partie des répondants (38 %) ont fait la formation individuellement tandis que 34 % en groupe lors des séances. La formule hybride soit des parties de formation réalisées lors des séances et d'autres individuellement a été effectuée par 29 % d'entre eux.

Plus de 80 % des répondants ont affirmé que cette formation a permis de valider leur compréhension du fonctionnement, des obligations et leur rôle au sein du conseil.

Pour l'an prochain, tout en laissant la responsabilité aux directions d'école d'informer les nouveaux membres des CE de réaliser cette formation obligatoire, la secrétaire générale recommande que le comité :

- Transmet dès la mi-octobre un courriel de bienvenu à tous les nouveaux membres comprenant le lien du site de cette formation obligatoire.



- Effectue un rappel en janvier.
- Procède au sondage en mai pour l'évaluation du taux de participation à cette formation.

Finalement, la présidente présente le bilan des réalisations soit : l'analyse et la recommandation d'un nouveau Règlement de fonctionnement du CA; les suivis pour assurer la participation des membres du conseil d'administration et des conseils d'établissement aux formations obligatoires; endechement des travaux pour la formation du nouveau comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie et la réalisation d'un formulaire d'évaluation des séances du conseil d'administration.

Pour l'an prochain, elle indique les mandats du comité lesquels sont : la formation du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie, révision de la délégation de pouvoir et établissement d'une reddition des comptes à fournir au conseil d'administration et finalement, le suivi de la formation des membres et de ces autres mandats liés à la révision des politiques et règlements. Le calendrier des rencontres a également été déposé.

## 7.2. Ressources humaines

Aucun sujet traité.

## 7.3. Transport

Aucun sujet traité.

## 7.4. Vérification

Le président du comité, monsieur Alain Therrien, relate les sujets traités lors de la rencontre du 7 juin dernier. Il indique que le comité de vérification a adopté les déboursés de février à mai 2021. De plus, le directeur des finances, monsieur Germain, a présenté les objectifs, principes et critères de répartitions des ressources.

## 8. Affaires diverses

### 8.1. Lettre de félicitations à Gabriel Bastien

Le directeur général mentionne qu'un élève du Centre de formation professionnelle Harricana s'est mérité une bourse d'excellence de 2 000 \$ remise par la Gene Haas Fondation, partenaire de Skills/Compétence Canada.

Conformément à la politique de relations humaines et sociales du Centre de services scolaire Harricana, une lettre de félicitations signée du président et du directeur général sera transmise à monsieur Bastien.

## 9. Date des prochaines rencontres

L'ajournement aura lieu le 7 juillet 2021, à 19 h.

La première rencontre du calendrier 2021-2022 aura lieu le lundi 9 août 2021, à 19 h.

CA-7572-21

10— AJOURNEMENT DE  
LA SÉANCE

## 10. Levée de l'assemblée

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Ruth Mirabelle Essangui,

QUE la séance soit ajournée. Il est 21 h 01.

  
Stéphane Saulter, président  
Johanne Godbout, secrétaire générale

ADOPTÉE